



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de Règlement numéro 2023-441 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de modifier diverses dispositions

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de règlement :

1. Adoption du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 12 septembre 2023, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 2023-441 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de modifier diverses dispositions.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation se tiendra le **10 octobre 2023 à 19 h 00** à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine. Au cours de l'assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui désireront s'exprimer peuvent le faire.

3. Objet du règlement

Le premier projet de Règlement numéro 2023-441 a pour principal objectif d'apporter des correctifs à différentes erreurs, imprécisions et omissions constatées dans le règlement de zonage. Il a aussi pour effet d'encadrer la construction d'écuries domestiques et de réduire, dans les zones A-8 et A-9, les dimensions de certains lots partiellement desservis.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

4. Zones visées

La plupart des dispositions au projet de règlement s'appliquent à toutes les zones. Les zones A-8, A-9, Mxt-1 et MxtV-1 sont plus particulièrement visées par certaines dispositions. Les zones A-8 et A-9 se situent de part et d'autre du rang St-Joseph. Les zones Mxt-1 et MxtV-1 se situent dans le noyau villageois de Sainte-Martine. Les zones sont montrées au plan de zonage, qui peut être consulté sur le site Web de la Municipalité : https://sainte-martine.ca/wp-content/uploads/2021/03/2019-342-B-Plan-de-zonage_general.pdf.

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer par courriel avec nous à urbanisme@sainte-martine.ca

Donné à Sainte-Martine, ce 2 octobre 2023

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe

